

## INCONTERMS

InCoTerms. Il s'agit d'une abréviation anglo-saxonne de l'expression «International Commercial Terms», signifiant «termes du commerce international».

Ces termes définissent les obligations du vendeur et de l'acheteur lors d'une transaction commerciale.

Ils concernent essentiellement les obligations des parties à un contrat de vente, en ce qui concerne la livraison de la marchandise vendue, la répartition des frais et des risques liés à cette marchandise, ainsi que la charge des formalités d'export et d'import.

Nous vous rappelons l'obligation par les douanes de faire figurer l'incoterm sur vos factures.

### INCOTERMS - ROUTIERS

